

3.2.



**SÉCURITÉ**

## **Pour l'Euregio Meuse-Rhin (EMR), la coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité concerne autant la prévention et la lutte contre la criminalité que la coopération entre les services de secours.**

### **3.2.1. DESCRIPTION DE LA SITUATION**

Grâce aux frontières ouvertes en Europe et à la libre circulation des biens et des personnes, le passage des frontières est devenu presque imperceptible. Cependant, pour les services de sécurité, cette frontière demeure clairement apparente, tant au niveau de la coopération que de l'échange de données. Les criminels en profitent, et organisent de plus en plus leurs activités à une échelle internationale. Voilà pourquoi la coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité est indispensable.

#### **Les atouts**

L'atout majeur de l'EMR, s'agissant de sécurité, est une excellente collaboration transfrontalière, forgée par des années de travail commun.

Ainsi, le domaine a connu de nombreux progrès grâce à la coopération entre la police, la justice et l'administration. On compte un Bureau de la Coopération eurégionale « BES », mis en place pour former les procureurs et leur permettre de se prêter une assistance juridique mutuelle dans le cadre d'enquêtes, et un groupe de coopération des chefs de police des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne, « NeBeDeAgPol », auquel on doit le Centre de Coopération Policière de l'Euregio Meuse-Rhin « EPICC ». Les policiers des trois pays y travaillent ensemble, littéralement à la même table, et échangent des informations sur la lutte contre la criminalité transfrontalière et la prévention des délits ou des menaces. L'échange des informations sur les données sensibles dans leur globalité revêt en effet une importance capitale dans la lutte contre le crime organisé.

Le traité de police Benelux, ratifié en 2021, offre de nombreuses nouvelles possibilités de coopération. Ainsi, des informations policières peuvent être communiquées à des fins administratives, les caméras ANPR (automatic number plate recognition) peuvent être partagées, et bien d'autres choses encore.

La sécurité des citoyens est parfois affectée par des catastrophes, des crises et des accidents. Dans certains cas, les secours sont plus rapides et plus efficaces s'ils viennent de l'autre côté de la frontière : l'objectif du service EMRIC (Euregio Meuse-Rhin Intervention en cas de Crise) est de promouvoir la coopération transfrontalière entre les services de secours et le corps des sapeurs-pompiers dans l'aide aux sinistrés, la protection contre les incendies et l'assistance technique. Les équipes de terrains bénéficient de protocoles, notamment la nomination d'officiers de liaison bilingues ou trilingues, et d'applications leur permettant de dépasser les barrières linguistiques.

Ces multiples structures n'aident pas seulement les acteurs de l'EMR à mener à bien leur travail quotidien. Elles offrent aussi un cadre optimal à la mise en place et à la réalisation de projets permettant de s'attaquer à des problèmes et de tester des approches innovantes. Le projet « EMR EYES », par exemple, se penche notamment sur les problèmes de la radicalisation violente des jeunes et du terrorisme, qui vont souvent de pair, et adopte une approche interdisciplinaire, non seulement en impliquant les services compétents des deux côtés de la frontière,

mais aussi en identifiant et en impliquant d'autres partenaires, publics ou privés, dans la prévention et la lutte contre le crime organisé.

Le projet EURIEC (Centre eurégional d'information et d'expertise) se pose également comme un projet permettant aux administrations d'expérimenter la méthode de « l'approche administrative » dans les régions frontalières, et de réduire « l'effet vases communicants » créé par les différentes législations. Entre-temps, on a vu l'apparition des premiers ARIECs (Centre d'expertise et d'information d'arrondissement) en Belgique, inspirés du modèle néerlandais.

Le projet « IKIC » a comme objectif de mettre en place une plateforme permettant de rassembler l'expertise disponible dans l'EMR dans des modules d'apprentissage en ligne, afin de familiariser les futurs intervenants aux questions transfrontalières le plus tôt possible. Les champs couverts de cette expertise sont les soins de santé de courte durée, la lutte contre les incendies, l'assistance technique, les incidents chimiques, biologiques et nucléaires, et la prévention des maladies infectieuses.

### Les défis

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur la coopération transfrontalière dans l'EMR. Dès le début, il est apparu que la politique de crise était souvent mise en œuvre au niveau national. La coopération eurégionale, bien que toujours naturelle, a été rendue plus difficile par la crise. En conséquence, de nombreuses impasses sont apparues dans les régions frontalières, qui ont été préjudiciables aux habitants de l'EMR et ont conduit au lancement du projet PANDEMERIC.

L'objectif de PANDEMERIC est de promouvoir la coopération eurégionale en cas de pandémie ou d'épidémie à grande échelle d'une maladie contagieuse. PANDEMERIC se concentre sur l'amélioration de la communication envers les citoyens, l'amélioration de l'échange d'informations

entre les pays, l'aide à la gestion d'une crise sanitaire et la promotion de l'achat et de la production d'équipements de protection individuelle.

### 3.2.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La société actuelle connaît des changements très rapides dans tous les domaines. Les criminels eux-mêmes modifient rapidement leurs méthodes. C'est pourquoi la police, la justice et l'administration doivent s'adapter. Il est nécessaire d'adopter une approche administrative de plus en plus transfrontalière pour que les citoyens de l'EMR se sentent en sécurité. Les acteurs de la sécurité sont confrontés à des défis divers et nombreux, du radicalisme violent à la cybercriminalité. Il s'agit de renforcer encore la coopération transfrontalière entre les services concernés dans l'EMR, via une approche pluridisciplinaire.

Il faut donc impliquer davantage les administrations du secteur public, et même les opérateurs privés, en tant que partenaires dans la lutte contre le crime organisé dans la zone frontalière de l'EMR, afin d'assurer le transfert de données nécessaires. Cette approche mènera à la consolidation d'une structure de coopération pluridisciplinaire durable pour la police, la justice et l'administration de l'EMR, en impliquant de nouveaux partenaires externes là où c'est nécessaire. C'est en ce sens qu'il faut renforcer et approfondir la coopération transfrontalière entre les acteurs au niveau opérationnel, par exemple par le biais d'équipes de police structurelles mixtes, et d'une organisation plus efficace des partenariats et structures existant dans l'EMR.

Cette collaboration structurelle doit aller de pair avec le soutien des instituts de recherche et des universités. Le phénomène de la criminalité transfrontalière doit être reconnu et documenté en tant que tel, ce qui implique l'élaboration d'une vision claire et la réalisation en continu d'analyses et de recherches.

Il est également nécessaire de sensibiliser la société civile, et de l'impliquer dans la lutte contre la criminalité. Par exemple, par le biais de campagnes de prévention conçues et développées conjointement par les différents services nationaux pour toucher la population de l'EMR avec un message harmonisé.

On pourrait envisager une « Maison de la Sécurité » eurégionale commune, qui accueillerait aussi physiquement les réseaux de la police, de la justice et des autorités publiques afin qu'ils travaillent en étroite collaboration, dans un climat de confiance. Elle pourrait être complétée, si nécessaire, par une équipe chargée de préparer des analyses de droit comparé et des analyses statistiques, d'élaborer des stratégies, de concevoir et de mettre en œuvre des projets, ainsi que d'informer, de sensibiliser et de soutenir les autorités nationales. Cette coopération structurelle serait être menée en collaboration plus étroite encore avec les instituts de recherche et les universités.

Comme dans le cas de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la criminalité organisée, les différents partenaires d'EMRIC, à savoir les services d'urgence, répondront plus efficacement aux urgences éventuelles s'ils sont mieux reliés sur les plans technique et organisationnel. Il faut institutionnaliser la structure. Une coopération étroite avec les universités et la société civile permet également de réaliser des exercices communs qui, en simulant des situations d'urgence, améliorent la coordination. Cependant, une coopération transfrontalière intensive impliquant un plus grand nombre d'acteurs peut se heurter à de nouveaux obstacles juridiques ou administratifs, de sorte qu'en définitive, des accords spécifiques devraient être trouvés au niveau national. Ces accords entre les différents services peuvent également conduire, le cas échéant, à des changements législatifs.

Les structures et les partenariats doivent également assurer l'enseignement et la formation pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer la cohésion et la communication entre les partenaires, mais également d'améliorer, de mieux coordonner et de mettre à niveau la communication externe avec les citoyens. De nouveaux canaux de communication modernes peuvent être utilisés pour atteindre les citoyens plus efficacement, mais aussi pour permettre l'échange de données sensibles entre les différents partenaires, de manière sécurisée. La numérisation offre de nombreuses possibilités pour améliorer la communication interne et externe, et l'accès aux données.

*Il ne s'agit pas seulement  
d'améliorer la cohésion  
et la communication  
entre les partenaires,  
mais d'améliorer, de mieux  
coordonner et de mettre à niveau  
la communication externe.*

### 3.2.3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- **Promouvoir la coopération entre les différents acteurs du domaine de la sécurité dans l'EMR,**
- **Continuer à intégrer et à développer les partenariats existants, tant dans le domaine de la sécurité civile que dans celui de la lutte contre la criminalité :**
  - Poursuite des initiatives transfrontalières, y compris la communication interne et externe,
  - Approfondissement de la mise en réseau des opérateurs,
  - Développement d'une approche administrative transfrontalière,
  - Mise en place d'une structure de coopération multidisciplinaire durable et plus efficace, dotée d'un statut juridique,
  - Reconnaissance des différentes structures de sécurité et de leur mode de fonctionnement ,
  - Promotion de l'utilisation commune de solutions techniques (par exemple, ANPR ou FLEETMAPPING),
  - Développement de campagnes de prévention communes,
  - Développement d'outils d'analyse de la criminalité.
- **Garantir un transfert de connaissances :**
  - Organisation d'un enseignement et de formations pluridisciplinaires et transfrontaliers, accompagnés par la reconnaissance des diplômes et des formations,
  - Organisation/soutien d'exercices conjoints.
- **Renforcer l'échange d'informations :**
  - Échange de données sensibles par une utilisation plus intensive des capacités de la numérisation,
  - Coopération avec les centres d'innovation des universités et des collèges techniques pour le développement de nouveaux outils d'échange d'informations.
- **Institutionnaliser la coopération transfrontalière dans l'Intervention en cas de Crise (EMRIC) :**
  - Poursuite de l'interconnexion technique et organisationnelle des entités déclarantes,
  - Région test de coopération transfrontalière en matière de gestion de crise,
  - Exercices réguliers des services d'urgence et de la protection civile.
- **Perfectionner le système de communication trilingue au sein des services de secours.**

# CONCLUSION



Les premières actions menées afin d'améliorer la coopération entre les services de police et de la justice au sein de l'Euregio Meuse-Rhin remontent aux années '60.

L'Euregio Meuse-Rhin crée un lien solide entre des réseaux efficaces, lance et soutient de nombreuses initiatives, avec un succès dont peu de régions frontalières peuvent se targuer.